

an VIII, il fut nommé conseiller de préfecture à Angoulême. Élu, par le Sénat conservateur, le 9 thermidor an XI, député de la Charente au Corps législatif, Poulain siégea dans l'Assemblée impériale jusqu'en 1807.

POUJOLAT (JEAN-JOSEPH-FRANÇOIS), représentant en 1818 et en 1819, né à La Fare (Bouches-du-Rhône) le 28 janvier 1808, mort à Paris le 5 janvier 1880, d'une famille du Dauphiné, fit ses études à Aix, vint à Paris à l'âge de dix-huit ans, et fut employé par Michaud aîné (1828) à la rédaction de la *Bibliothèque des croisades*. Avec lui il visita la Grèce, l'Archipel, Constantinople, Jérusalem, puis il revint seul par la Syrie à leur retour à Paris (mai 1831), ils consignèrent le récit de leurs pérégrinations dans un curieux ouvrage intitulé : la *Correspondance d'Orient* (1832-1835). Ils outrepassèrent aussi la publication de la *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France* (1836-1838, 32 volumes). En politique, M. Poujolat ne cessa de se montrer fidèle au principe de la légitimité. Après la révolution de 1848, il se présenta comme candidat légitimiste dans les Bouches-du-Rhône à l'Assemblée constituante, et, le 4 juin, lors d'un scrutin partiel motivé par l'option de trois représentants pour d'autres départements, il fut élu, le 2 sur 3, par 25,491 voix. Il se prononça *contre* le rétablissement du cantonnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* la sanction de la Constitution par le peuple, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavagnac, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *contre* l'amnistie des transportés. Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 6 sur 9, par 44,468 voix (114,293 inscrits, il appartint à la majorité et appuya l'expédition de Rome, la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement et la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique de l'Élysée, et, rentré dans la vie privée après le 2 décembre 1851, combattit l'Empire dans les colonnes du journal royaliste *l'Union* (ancien *Quotidienne*), dont il resta jusqu'à sa mort un des principaux collaborateurs. En 1851, il était allé voir le comte de Chambord à Wiesbaden, et avait fait paraître dans *l'Union* une lettre, qui fit alors beaucoup de bruit, et dans laquelle il se croyait autorisé à déclarer que le comte de Chambord repoussait absolument l'appel au peuple. M. Poujolat a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels : la *Béatitude* (1835); *Toscane et Rome, correspondance d'Italie* (1839); *Histoire de Jérusalem, tableau religieux et philosophique* (1840-1842); *Histoire de saint Augustin* (1841); *Études africaines* (1846); *Lettres sur Bossuet* (1854); *Le cardinal Maury, sa vie et ses œuvres* (1855); *Littérature contemporaine* (1856), etc. Il collabora assidûment à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Correspondant*, au *Musée des Familles* et à un certain nombre d'autres recueils.

POULAIN DE BEAUCHÈNE (JACQUES-GUILLAUME), député en 1789, né à Saint-Martin-l'Aiguillon (Orne) le 18 septembre 1727, mort à une date inconnue, fut lieutenant de la grande louteterie de France. Il s'occupait d'agriculture à Saint-Martin-l'Aiguillon, lors de la Révolu-

tion. Élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Caen, il ne se fit pas remarquer dans l'Assemblée. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

POULAIN DE BOUTANCOURT (JEAN-BAPTISTE-CÉLESTIN), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Boutancourt (Ardennes) le 23 avril 1758, mort à Sézanne (Marne) le 10 octobre 1802, était maître de forges à Audun. Élu, le 22 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Vitry-le-François, avec 116 voix (272 votants), il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de liquidation, fut secrétaire de l'Assemblée (12 novembre 1791), adjoint au comité des monnaies, vota avec la majorité, et annonça l'arrestation de trois officiers de Royal-Allemand. Député de la Marne à la Convention, le 3 septembre 1792, le 6 sur 10, par 155 voix (291 votants), il se prononça dans le procès du roi, pour « la réclusion et le bannissement ». Il fut envoyé par le même département au Conseil des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV, par 172 voix (285 votants), et fut réélu le 25 germinal an VI. Favorable au coup d'État de Bonaparte, Poulain de Boutancourt représenta encore la Marne au nouveau Corps législatif, depuis le 4 nivôse an VIII jusqu'à sa mort.

POULAIN DE CORBIEN (JEAN-FRANÇOIS-PIERRE), député en 1789, né à Quintin (Côtes-du-Nord) le 19 juin 1743, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 28 octobre 1799, « fils de René Poulain, sénéchal, et de Jeanne-Suzanne Dargaray », se fit recevoir avocat au parlement, et vint se fixer à Saint-Brieuc. Maire de cette ville (3 décembre 1773), commandant de la milice bourgeoise (1780), il se montra favorable aux idées nouvelles, publia une brochure : *La poêle au pot* (1788), en faveur des paysans, « classe respectable qui est la nourrice des autres classes de citoyens », et fut élu, le 13 avril 1789, député du tiers de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux États-Généraux. Son rôle à l'Assemblée fut des plus obscurs, et les procès-verbaux ne mentionneraient pas son nom, s'il n'avait pas fait partie du comité des recherches. Il suivit la majorité, prêta le serment du Jeu de paume, fit partie (10 octobre 1789) de la députation chargée de présenter au roi les articles décrétés sur la jurisprudence criminelle, prêta le serment civique (4 mars 1790), et fut adjoint au comité des rapports, à celui des recherches et à celui de la marine. Le 19 août 1789, ses concitoyens l'avaient choisi pour colonel des volontaires nationaux. Après la session, il fut réélu maire de Saint-Brieuc (9 novembre 1791); il refusa ces fonctions, devint membre du directoire du département, puis (1792) juge au tribunal de commerce. Il se tint à l'écart sous la Terreur, fut nommé après thermidor, par les représentants en mission, procureur de la commune de « Port-Brieuc » (11 prairial an III), fonctions qu'il remplit à partir du 9 brumaire an VI sous le titre de commissaire du Directoire exécutif près la municipalité. Lors de la prise de Saint-Brieuc par les Chouans, le 28 octobre 1799, Poulain de Corbien fut tué dans la rue, en essayant de fuir à la faveur de la nuit (4 heures du matin).

POULET (MARIUS-GEORGES), député de 1882 à 1885, né à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) le 15 septembre 1846, fit à l'école communale

de sa ville natale ses études primaires, qu'il dut interrompre à treize ans, fut apprenti maçon et tailleur de pierre, et vint à Paris en octobre 1865. Il concourut, dans les derniers temps de l'Empire, à la fondation de sociétés ouvrières et de syndicats, prit part aux luttes du parti démocratique, devint secrétaire de la loge maçonnique la *Renaissance*, et, lié avec M. Martin Nadaud, obtint, grâce à lui, d'être nommé membre de la commission des logements insalubres; il fut aussi secrétaire de M. Georges Villo, professeur de chimie agricole au Jardin des plantes. Il collabora à la *Tribune*, à l'*Écécène*, à la *Financé nouvelle*, et ne cessa de s'occuper activement de politique. Après avoir soutenu dans les Bouches-du-Rhône la candidature de M. Lockroy, il se présenta lui-même, en 1881, comme candidat républicain radical au conseil municipal de Paris dans le XV^e arrondissement (quartier du Gros-Caillou), fut élu conseiller, siégea dans le groupe de l'autonomie communale, et s'occupa spécialement de travaux publics. Secrétaire du conseil, il fut, en cette qualité, délégué aux obsèques de Garibaldi en 1882. La même année (22 octobre) M. Dreo étant décédé, M. Marius Poulet brigua sa succession à la Chambre dans l'arrondissement de Brignoles et fut élu par 5,245 voix (6,379 votants, 19,950 inscrits). Il s'inscrivit au groupe de l'extrême-gauche, avec laquelle il vota contre le ministère Ferry, et parut quelquefois à la tribune, notamment à propos du budget des beaux-arts et dans la discussion de la loi contre les prétendants. Mais certaines affaires financières, où son nom fut mêlé d'une manière fâcheuse, l'obligèrent à donner sa démission de député avant la fin de la législature; depuis, M. Marius Poulet a dû être enfermé dans un asile d'aliénés à Marseille (1^{er} novembre 1890).

POULIOT (JEAN-BAPTISTE-SIMON), député de 1831 à 1832, né à Saint-Junien (Haute-Vienne) le 29 octobre 1773, mort à Paris le 13 mai 1832, étudia la médecine et fut reçu docteur. Il exerçait sa profession à Saint-Junien, était juge de paix de ce canton et conseiller général de la Haute-Vienne, lorsqu'il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 5^e collège de ce département (Saint-Junien), par 116 voix (177 votants, 202 inscrits) contre 33 à M. Desvergues-Lafond, et 27 à M. Edmond Blanc. Il prit place dans les rangs de la majorité, mourut le 13 mai 1832, et fut remplacé, le 2 juillet suivant, par M. Edmond Blanc.

POULIOT (ETIENNE-PROSPER-FERDINAND), député de 1850 à 1851 et de 1852 à 1853, né à Saint-Junien (Haute-Vienne) le 20 décembre 1813, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 10 janvier 1883, petit-fils du précédent, fit ses études médicales à Paris et fut reçu docteur en 1869. Conseiller général de la Haute-Vienne depuis 1877, il fut élu, le 6 juin 1850, député de l'arrondissement de Rochechouart, en remplacement de M. Codet décédé, par 6,563 voix (7,178 votants, 13,126 inscrits). Il prit place dans la majorité républicaine, et échoua, aux élections générales du 21 août 1851, avec 4,757 voix contre 4,838 à l'él., M. Jean Codet. Mais, cette élection ayant été invalidée, M. Pouliot fut réélu, le 29 janvier 1852, par 5,922 voix (10,989 votants, 13,439 inscrits), contre 5,014 à M. Codet, député sortant. Il continua de voter avec la majorité républicaine, mourut en janvier 1883, et fut remplacé, le 13 février suivant, par M. J. Codet.

POULIZAC (LOUIS-GUILAUME-HENRI), représenté à la Chambre des Cent-Jours, né à Quimper (Finistère) le 8 octobre 1775, mort à Quimper le 15 novembre 1853, fit ses études au collège de sa ville natale, participa à la répression de l'insurrection royaliste du Morbihan, refusa le brevet de sous-lieutenant que lui offrit à Brest le général Leclerc, et prit son congé définitif le 1^{er} germinal an VIII. Il devint alors défenseur officieux près le tribunal de Quimper, puis avocat, et assista au sacre de l'empereur Napoléon en qualité de lieutenant de la compagnie d'élite de la garde nationale sédentaire; il était alors chef de bureau à la préfecture du Finistère. Nommé, en 1812, juge suppléant au tribunal de Quimper, il fut élu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Quimper, avec 33 voix (57 votants, 126 inscrits). Il s'y montra modéré, et ne prit jamais la parole. Destitué en 1816 de ses fonctions de juge suppléant, il reprit sa place au barreau de Quimper, acheta en 1826 une étude d'avoué, et fut chargé, après les événements de 1831, d'aller porter à Louis-Philippe l'adhésion des habitants de Quimper. Il refusa alors le poste de procureur du roi à Quimper, mais accepta, en octobre 1830, celui de conseiller à la cour de Rennes. Il conserva ces fonctions jusqu'au 1^{er} mars 1852, date de sa mise à la retraite.

POULLAIN DE GRANDPREY (JOSEPH-CLÉMENT), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et à celui des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lignéville (Vosges) le 23 décembre 1744, mort à Graux (Vosges) le 6 février 1820, « fils du sieur Poullain, résidant au château de Lignéville, et de demoiselle Marie-Anne Collessel », fut nommé, en 1770, conseiller du roi au bailliage de Mirecourt. Il adopta les idées de la Révolution, rédigea le cahier des doléances du bailliage de Neufchâteau, et devint, en 1790, procureur général syndic du département des Vosges, qui l'envoya le 3 septembre 1792, le 1^{er} sur 8, par 415 voix (427 votants), siéger à la Convention. Chargé d'examiner les papiers de l'armoire de fer, il conclut de façon à encourir la méfiance du parti avancé, et, lors du procès du roi, se prononça ainsi, au 2^e appel nominal: « Je suis investi de pouvoirs illimités; mais mes commettants, en me les confiant, n'ont pas entendu dépouiller le peuple de l'exercice de ses droits; ce serait y porter atteinte que de juger, quo d'exercer des fonctions de juge, pour lesquelles je n'ai point un mandat particulier. Il est bien étonnant que ceux qui parlent sans cesse de la bonté du peuple, ne puissent pas croire aujourd'hui à sa sagesse. Loin de moi l'idée de repousser la responsabilité; je ne redouterai qu'une chose, ce serait celle d'être soupçonné d'avoir aplani à un usurpateur les marches du trône, et c'est précisément à cause de cela que je demande que le peuple lui-même juge des mesures que l'on va prendre. Je vote oui, en renvoyant aux assemblées primaires qui se tiendront pour la sanction de l'abolition de la royauté. » Au 3^e appel nominal: « Je dois voter définitivement, puisqu'un décret m'y oblige. Ce n'est point à la loi pénale que je dois me conformer, mais à l'intérêt général. Si je me trompe, je ne veux pas que ma faute soit irréparable. Je dis: Louis étant déclaré coupable mérite la mort; mais je demande qu'il soit sursis à l'exécution jusqu'à l'acceptation de la Constitution, ou jusqu'au moment où les ennemis envahiront notre territoire. » Adversaire de Marat, il

réclama (avril 1793) sa mise en accusation, fut écarté du comité des domaines, comme suspect de modérantisme, mais échappa à la proscription du 91 mai et prit part à la réaction du 9 thermidor. Envoyé en mission dans les départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône, il y combattit de tout son pouvoir l'influence des Jacobins. Le 21 vendémiaire an IV, il fut réélu par les Vosges député au Conseil des Anciens, avec 227 voix (270 votants). Dans cette assemblée, il se tint à égale distance de l'ancien parti montagnard et du parti royaliste, appuya diverses mesures contre les émigrés et leurs parents, et, élu, le 22 germinal an V, au Conseil des Cinq-Cents, par 150 voix (182 votants), soutint le gouvernement directorial, au 18 fructidor. Toutefois il cessa d'appuyer le Directoire lors de la loi du 22 floréal an VI, qui soumettait les élections à l'influence officielle, et ne fut pas étranger à la crise du 30 prairial an VII, qui renversa du pouvoir Treillard, Merlin et La Révellière-Lépeaux. Poullain de Grandprey fut de ceux qui désapprouvèrent le coup d'Etat de Bonaparte. Exclu de la représentation nationale, il fut quelque temps déporté dans les îles de la Charante-Inférieure. Mais cette mesure de rigueur fut presque aussitôt rapportée, et le gouvernement consulaire lui confia la présidence du tribunal civil de Neufchâteau (22 prairial an VIII). Puis il devint (2 avril 1811) président d'une des chambres de la cour impériale de Trèves. Il occupa ce poste jusqu'en 1814, et, pendant les Cent-Jours, siégea à la Chambre des représentants comme l'élu du grand collège des Vosges (14 mai 1815), par 120 voix sur 141 votants. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il demanda et obtint un sursis de deux mois pour raison de santé, se retira ensuite à Trèves, d'où il réclama (15 janvier 1818) contre l'application qui lui avait été faite de la loi de 1816, son vote dans le procès du roi ayant été interprété *contre* la mort. Il bénéficia de l'amnistie partielle accordée par le roi le 25 décembre 1818, en raison « des conditions atténuantes de son vote », retourna en France, et ne s'occupa plus que d'agriculture. On a de lui un certain nombre de rapports et opinions imprimés séparément.

POULLE (LOUIS DE), député en 1789, né à Avignon (Vaucluse) le 10 mai 1743, mort à Avignon le 21 novembre 1824, entra dans les ordres et parvint aux fonctions et dignités de grand vicaire de l'archevêque d'Avignon et de chanoine du chapitre royal de Saint-Denis. Élu, le 28 mars 1789, par la principauté d'Orange, député suppléant du clergé aux États-Généraux, il remplaça, dès le 8 décembre 1789, l'évêque d'Orange démissionnaire, tint pour l'ancien régime, opina avec la droite, ne prêta pas le serment ecclésiastique, et disparut de la scène politique après la session.

POULLE (HENRI-EMMANUEL), député de 1831 à 1838, né à Montcaumon (Var) le 12 décembre 1792, mort au château de Salles (Var) le 13 avril 1877, n'exerça de fonctions publiques qu'après la révolution de juillet. En août 1830, il fut nommé conseiller de préfecture à Draguignan et, peu de temps après, conseiller à la cour royale d'Aix. Élu, le 5 juillet 1831, député du 3^e collège du Var (Draguignan), par 164 voix (247 votants), contre 75 à M. Alban de Ville-neuve, il siégea sur les bancs ministériels, et fut réélu, le 21 juin 1834, par 229 voix (324 votants, 405 inscrits), contre 92 à M. de Pastoret.

Nommé, en 1836, procureur général à la cour d'Aix, il dut se représenter devant ses électeurs, qui lui renouvelèrent son mandat, le 11 décembre de la même année, par 261 voix (321 votants). Réélu, le 2 mars 1839, par 279 voix (281 votants, 469 inscrits), il fut promu premier président de la cour d'Aix, se représenta devant ses électeurs, qui le renvoyèrent successivement à la Chambre, le 4 décembre 1841, par 239 voix (230 votants, 488 inscrits); le 9 juillet 1842, par 234 voix (287 votants, 488 inscrits); le 1^{er} août 1846, par 337 voix (340 votants, 502 inscrits). Très attaché à la monarchie d'Orléans, il approuva les lois de septembre, de disjonction et d'apanage, suivit M. Guizot dans la coalition contre le cabinet Molé, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition relative aux députés fonctionnaires. Il quitta la vie parlementaire à la révolution de 1848, et fut admis à la retraite, comme premier président, le 2 juin 1863.

POULMAIRE (JEAN), député de 1830 à 1836, né à Voippy (Moselle) le 13 octobre 1773, mort à Thionville (Moselle) le 10 janvier 1836, brasseur et tanneur à Beauregard, conseiller général de la Moselle, fut successivement élu député du 2^e arrondissement électoral de la Moselle (Thionville), le 23 juin 1830, par 54 voix (94 votants, 98 inscrits), contre 40 à M. le baron du Teil; le 5 juillet 1831, par 143 voix (165 votants, 190 inscrits), contre 25 au général Bertrand; le 21 juin 1834, par 102 voix (169 votants, 195 inscrits), contre 39 à M. de Suleau. Partisan du gouvernement de juillet, M. Poulmaire vota en général avec la majorité ministérielle, et mourut au cours de la législature de 1834-37.

POULTIER (JEAN-BAPTISTE-JACQUES), député en 1789, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 25 mars 1731, mort à Montreuil-sur-Mer le 22 février 1803, fils de Jacques Poulmier, notaire et procureur à Montreuil-sur-Mer, et de Barbe-Françoise Lovergue, fut, sous l'ancien régime, conseiller du roi, et lieutenant général au bailliage de Montreuil de 1763 à 1789. Il présida, en cette qualité, le 16 mars 1789, dans l'église des Carmes de Montreuil, l'assemblée générale des trois ordres, pour la rédaction des cahiers, et l'assemblée du tiers-état. Élu, le 23 mars, député du tiers du bailliage de Montreuil aux États-Généraux, il signa le serment du Jeu de paume, et vota obscurément avec la majorité. Après la session, il devint maire de Montreuil (octobre 1792), puis assesseur du juge de paix, membre du conseil général de la commune, et juge du tribunal civil de Montreuil (3 pluviôse an X) en remplacement de son frère. Il mourut un an après.

POULTIER D'ELMOTTE (FRANÇOIS-MARTIN), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif, représentant aux Cent-Jours, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 31 décembre 1753, mort à Tournay (Belgique) le 16 février 1826, fils de Charles-Nicolas-Remi-Thomas Poulmier, procureur-notaire, et de dame Françoise Gabrielle Lambert, commença par servir dans la maison du roi. Sous-lieutenant au régiment de Flandre en 1770, il quitta l'armée, entra comme commis à l'intendance de Paris, d'où il fut renvoyé pour avoir

abusé du contre-séjour de l'intendant dans le but de faire circuler des nouvelles manuscrites, se fit acteur au théâtre des élèves de l'Opéra, puis prit l'habit bénédictin et devint professeur de mathématiques au collège de la congrégation à Compiègne. La Révolution, dont il embrassa les idées avec ardeur, lui permit de quitter la vie monastique; il fut lieutenant dans la garde nationale de Montreuil-sur-Mer dès le 21 juillet 1789, se maria, reprit du service dans un bataillon de volontaires, et fit la campagne de 1792 comme capitaine au 2^e bataillon des volontaires du Pas-de-Calais. En septembre 1792, le département du Nord l'élut membre de la Convention, le 10 sur 12 (le procès-verbal de l'élection manque). Poulitier siégea à la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 2^e appel nominal: « Citoyens, si je voulais ressusciter la royauté, je dirais oui; mais je suis républicain, je dis non »; et au 3^e appel nominal: « La mort dans les vingt-quatre heures. » Le 19 février 1793, il s'opposa à l'amnistie proposée par Lanjuinais et traita ce dernier de contre-révolutionnaire; le 27 juin, il fit rendre un décret, au nom du comité de la guerre, ordonnant la levée de 30,000 hommes de cavalerie, pour laquelle chaque département fournira le dixième de ce qu'il a fourni au recrutement de l'infanterie; il se mêla même si souvent aux discussions militaires que Pétion fit censurer ce « moine jaseur ». Le 25 juin 1793, il fut envoyé en mission avec Rovère à Marseille. A Avignon, en septembre, il décréta (2 frimaire an II) la démolition des fortifications de la ville, et, de Beaucaire, se plaignit (13 octobre) de l'inexpérience des agents du comité de salut public qui apportent dans les départements « les idées les plus extravagantes et les plus opposées à la Révolution. » De retour à Paris en novembre, il rendit compte de sa mission à la Convention (8 frimaire), fit décréter (13 pluviôse) au nom des comités de salut public, de la guerre, de législation et d'aliénation réunis, la démolition des châteaux-forts dans l'intérieur de la République, combattit (18 nivôse) la suppression des franchises des ports de Marseille, de Dunkerque et de Bayonne, prit parti contre Robespierre au 9 thermidor, et lui cria, alors que le député d'Arras faisait de vains efforts pour se faire entendre: « Tu auras la parole sur l'échafaud. » Chargé (8 pluviôse an III) d'aller surveiller le ravitaillement de l'armée d'Italie, il écrivit, le 25 germinal, à la Convention, que l'armée était pleine d'enthousiasme; mais, s'étant aventuré aux environs de Tolon, il fut pris par les rebelles (6 prairial), le jour même où la Convention annulait ses pouvoirs. Rendu à la liberté à la suite du 13 vendémiaire, Poulitier fut envoyé dans les départements du Cantal, de l'Ardeche et de la Haute-Loire pour rétablir l'ordre; il revint ensuite à Paris, où il fut l'objet de vives attaques, et fonda, pour se défendre, un journal, l'*Ami des lois*, qui eut rapidement de nombreux lecteurs. Elu, le 23 vendémiaire an IV, député du Nord au Conseil des Anciens, par 316 voix sur 620 votants, il se montra, dans le Conseil, comme dans son journal, tout dévoué au Directoire, appuya (12 nivôse) la création d'un ministère de la police, fut accusé par Béranger de provoquer dans l'*Ami des lois* à l'évergissement des membres du Conseil, combattit (29 vendémiaire an VI) la déportation en masse des nobles, et déclara (23 floréal) n'être pas l'auteur de la *Pétition des rois de l'Europe*. Sorti du Conseil peu après, il fut nommé (23 prairial) chef de brigade de la gendarmerie dans les départements réunis du

Rhin, et fut élu, le 25 germinal an VII, par le département du Pas-de-Calais, député au Conseil des Cinq-Cents. Il y défendit la liberté de la presse. Fouché ayant fait supprimer l'*Ami des lois*, Poulitier le fit reparaitre sous un autre titre, et donna son concours au coup d'Etat de brumaire. Aussi fit-il partie de la première liste des députés au nouveau Corps législatif, le choix du Sénat conservateur s'étant fixé sur lui (4 nivôse an VIII) pour y représenter le département du Nord. En l'an X, le premier Consul qui avait connu Poulitier à Marseille, et avait reçu de lui des services (Poulitier a prétendu lui avoir fourni des vivres et des vêtements, ainsi qu'à sa mère et à ses sœurs), nomma Poulitier commandant d'armes à Montreuil-sur-Mer, avec le grade de colonel, et le fit (4 germinal an XII) membre de la Légion d'honneur. Lorsqu'en 1814, Louis XVIII, rentrant en France, passa par Montreuil, Poulitier lui remit les clefs de la place. Il n'en fut pas moins mis à la retraite quelques jours après, demanda sa réintégration au retour de l'île d'Elbe, l'obtint, et fit exiler à Guéret (Creuse) quelques royalistes de Lille. Le 13 mai 1815, l'arrondissement de Montreuil l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours par 35 voix sur 67 votants, contre 32 à M. Enlart, ancien député. Son rôle fut assez modeste dans cette courte législature. La seconde Restauration le priva de tout emploi; une note officielle porte qu'il jouissait alors de 6,000 francs de rente, plus sa retraite. Il était déjà depuis quelques semaines en surveillance à Nesles, quand il fut frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Il quitta la France le 13 février 1816, et se retira en Belgique, à Tournay, où son gendre, M. Boillard, officier au service de la Hollande, tenait alors garnison; il y mourut dix ans après. Ses restes furent rapportés en France et inhumés à Paris, au Père-Lachaise. On a de lui: *Victoire ou les Confessions d'un Bénédictin*, qu'on prétend être une autobiographie de l'auteur; *Discours décadaires pour toutes les fêtes de l'année républicaine* (1794); *Galathée*, scène lyrique (1795); *Conjectures sur l'origine et la nature des choses* (1821), etc. Poulitier collabora au *Journal encyclopédique*, au *Courrier de l'Europe*, au *Journal de Gand*, etc., composa quelques pièces de théâtre, des épîtres en vers, et des chansons qui eurent de la vogue en leur temps.

POUPARD (VINCENT), député en 1789, né à Levroux (Indre) en 1729, mort à Paris le 19 mars 1796, entra dans les ordres (1754) et devint vicaire de la paroisse de Saint-Bonnet à Bourges. Occupé de recherches historiques, il concourut en 1762 pour le prix proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur cette question: *Déterminer l'étendue de la navigation et du commerce des Egyptiens sous les Ptolémées*; il obtint un accessit. Nommé curé de Sancerre, il écrivit en 1777 une remarquable *Histoire* de cette ville. Lorsque la Révolution éclata, l'abbé Poupard en adopta les idées, fut élu (27 mars 1789) député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage du Berry, se réunit au tiers, prêta le serment civique en 1790, mais reïnsa le poste d'évêque constitutionnel du Cher. Dès lors il se tint à l'écart de la politique, et mourut en 1796.

POUPART-DUPLESSIS (AMBROISE), député de 1839 à 1842, né à Cossé-le-Vivien (Mayenne) le 26 septembre 1789, mort à une date inconnue,

médecin à Craon (Mayenne), fut élu, le 8 juin 1839, député du 6^e collège de la Mayenne (Château-Gontier), par 198 voix (372 votants), en remplacement de M. Paillard-Duclère, décédé. Il prit place à gauche, et vota pour les fortifications de Paris, pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, contre la dotation du duc de Nemours. Il quitta la vie politique aux élections de 1842.

POUPIN (PAUL-VICTOR), député de 1835 à 1889, né à Paris le 30 janvier 1828, fit ses études à Sainte-Barbe, fut reçu avocat, s'inscrivit au barreau de Paris, mais s'occupa surtout de littérature. Il se fit connaître, sous l'Empire, par plusieurs publications démocratiques, collabora à la *Bibliothèque nationale*, pour laquelle il traduisit les *Satires* de Juvénal et la *République* de Cicéron, à la *Bibliothèque populaire*, à la *Bibliothèque des libres-penseurs*, publia quelques romans et comédies, et fut attaché au ministère des Beaux-Arts. Révoqué en 1873 par M. de Cumont, ministre de l'Instruction publique, il prit une part active aux luttes du parti républicain, devint conseiller général du Jura pour le canton de Champagnole, et se porta (août 1881) comme candidat radical à la députation dans l'arrondissement de Saint-Claude (Jura); il obtint 5,511 voix contre 5,879 à l'élu opportuniste, M. Davoux. M. Victor Poupin fut plus heureux en octobre 1885: inscrit sur la liste républicaine radicale du Jura, il réunit au premier tour de scrutin, 22,861 voix, et fut élu, au ballottage, le 2^e sur 5, par 39,973 voix (68,240 votants, 81,045 inscrits). Il siégea à la gauche radicale et vota pour l'expulsion des princes, contre les cabinets Rouvier et Tirard, pour le ministère Floquet; en dernier lieu, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. V. Poupin est un des membres les plus actifs de la Ligue de l'enseignement; officier d'académie.

POURCET (JOSEPH-AUGUSTE-JEAN-MARIE), sénateur de 1876 à 1879, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 19 mars 1813, mort à Toulouse le 10 juin 1886, entra à l'École de Saint-Cyr en 1832, en sortit le premier, dans la cavalerie, et passa à l'École d'état-major. Sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1832, lieutenant le 1^{er} janvier 1838, il fut envoyé en Algérie, et devint aide-de-camp du général Changarnier, capitaine le 20 avril 1841, chef d'escadron d'état-major le 8 août 1848, lieutenant-colonel le 15 avril 1852, et colonel, le 26 mars 1855. Il prit part à la guerre de Crimée, fut nommé chef d'état-major du corps d'occupation à Rome en 1858, fut promu général de brigade le 26 mars 1859, et assista à la campagne d'Italie où il se distingua à Solferino. Après la guerre, il fut appelé aux fonctions de chef d'état-major du 6^e corps à Toulouse, alors commandé par le maréchal Niel. Général de division en 1869, il reçut le commandement de la division d'Alger, y fut maintenu au moment de la rupture avec la Prusse, et ne se vit rappelé en France qu'en octobre 1870, pour présider à l'organisation du 16^e corps d'armée. Ayant désapprouvé la proclamation adressée par Gambetta à l'armée après la capitulation de Metz, il fut destitué et remplacé par Chanzy. Avec les débris du

16^e corps, momentanément placé sous son commandement, il tira les derniers coups de canon de la campagne, aux environs de Blois. En 1871, il commanda la 12^e division militaire (Toulouse), et, en octobre 1873, remplit les fonctions de ministre public dans le procès Bazaine. Son réquisitoire et sa vice réplique à M^e Lachaud, défenseur de l'accusé, furent également remarquables. Le 3 février 1871, il fut appelé au commandement de la 36^e division (Bayonne), et eut pour mission de surveiller la frontière espagnole, encombrée de carlistes. En 1876, il accepta la candidature au Sénat, « sur le terrain constitutionnel », fut élu sénateur de la Haute-Garonne, le 30 janvier, par 339 voix (669 votants), prit place au groupe constitutionnel, appuya le plus souvent la politique de la droite, et vota pour la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, le 29 juin 1877. En novembre 1877, il fut rapporteur du projet de loi sur la réorganisation de l'état-major, et échoua, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879. Il fut mis à la retraite, le 2 avril suivant. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 septembre 1841, officier du 27 août 1845, commandeur du 10 novembre 1856, grand-officier du 6 mars 1867, grand-croix du 18 mars 1878, il fut créé par le roi d'Espagne, Alphonse XII, marquis d'Améguy, le 19 avril 1876. M. Pourcet a publié *Espagne sur la Loire, les débuts du 16^e corps: le 25^e corps* (1874).

POURET-ROQUERIE (LOUIS), député en 1789, et au Conseil des Cinq-Cents, né à Gêfosses-sur-Mer (Manche) en 1749, mort à Coutances (Manche) le 1^{er} janvier 1813, appartient à la magistrature de l'ancien régime, comme procureur du roi au bailliage de Périers. Élu, le 30 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Coutances, il vota obscurément avec la majorité de la Constituante, et siégea, le 25 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents, comme député de la Manche. Il fit un long rapport sur la conservation des hypothèques, un autre sur le mode de responsabilité des agents hypothécaires, et fut secrétaire de l'assemblée. Nommé, le 22 germinal an VIII, commissaire près le tribunal criminel de la Manche, et décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, Pourcet-Roquerie fut appelé, en dernier lieu (12 mai 1811), aux fonctions de substitut près la cour d'appel de Caen.

POURRAT (PIERRE), député de 1821 à 1824, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 30 septembre 1758, mort à Ambert le 4 juin 1835, « fils à fleur Jean Pourrat, marchand et habitant d'Ambert, et à Mlle Marie-Anne Begon », était fabricant de papiers au moment de la Révolution; il en adopta les principes, devint administrateur du district d'Ambert (15 septembre 1790), et administrateur du département du Puy-de-Dôme l'année suivante. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet d'Ambert le 3 floréal an VIII, fonctions qu'il conserva pendant la durée de l'Empire. Destitué à la Restauration, il reprit son commerce, et fut élu, le 1^{er} octobre 1821, député du 4^e arrondissement électoral du Puy-de-Dôme (Ambert), par 122 voix (218 votants, 322 inscrits), contre 92 voix à M. Baudet-Lafarge. Il siégea dans la minorité constitutionnelle, et échoua, le 15 février 1824, avec 49 voix contre 166 à Pôlu, M. Amarillon de Montfleury. Il fut admis à la

retraite, comme sous-préfet, le 4 mars 1831, peu de temps avant sa mort.

POURRAT (PIERRE-MATHIAS), député de 1831 à 1834, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 23 décembre 1779, mort à une date inconnue, exerçait à Ambert la profession de banquier. Le 5 juillet 1831, il fut élu député du 7^e collège du Puy-de-Dôme (Ambert), par 71 voix (132 votants, 169 inscrits), contre 67 à M. Molin, député sortant. Il prit place dans les rangs de l'opposition dynastique, protesta contre les ordonnances du 30 novembre 1831, relatives à la nomination de trente-six nouveaux pairs, et contre la dénomination inconstitutionnelle de roi de France, et de sujets du roi, et signa, le 28 mai 1832, le « compte-rendu des députés de l'opposition à leurs commettants. » M. Pourrat échoua, le 26 juin 1831, avec 47 voix contre 88 à l'él. M. Molin, et ne reentra plus dans la vie politique.

POURROY DE L'AUBERIVIÈRE. — Voy. QUINSONAS (MARQUIS DE).

POURYALÈS (JACQUES-ROBERT, COMTE DE), représentant en 1871, né à Paris le 19 avril 1821, mort au château de Bandeville (Seine-et-Oise) le 3 septembre 1874, d'une famille protestante, propriétaire, maire de Salut-Cyr-sous-Dourdan, vice-président du comice agricole, sans antécédents politiques, fut élu, le 2 juillet 1871, en remplacement de 5 représentants qui avaient opté pour d'autres départements, le 1^{er} sur 5 de la liste républicaine, représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, par 68,828 voix (81,393 votants, 132,708 inscrits). Il prit place au centre gauche, et vota contre la pétition des évêques, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, pour le septennat. Il mourut en septembre 1874, et fut remplacé, le 18 octobre suivant, par M. Sénard.

POUS (PAUL-AUGUSTIN), député en 1789, né à Labrugnière (Tarn) le 1^{er} novembre 1747, mort à Mazamet (Tarn) le 3 juin 1816, était curé de Mazamet, quand il fut élu, le 2 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la 1^{re} sénéchaussée du Languedoc (Toulouse). Il protesta d'abord contre sa comparution à l'Assemblée, puis vota avec la majorité et prêta le serment ecclésiastique le 3 janvier 1791. Il disparut de la scène politique après la session.

POUTRAIN (LOUIS-ALEXANDRE), député en 1789, né à Compiègne (Nord) le 16 mars 1764, mort à Lille le 15 août 1837, fit ses études au collège d'Anchin, devint avocat, embrassa les principes de la Révolution, et fut élu, le 3 avril 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Lille. Admis à siéger, le 23 mars 1790, en remplacement de M. Wartel démissionnaire, il vota obscurément avec la majorité de son ordre. Membre de l'administration du district de Lille, il devint, sous l'Empire, conseiller général du Nord et juge de paix de son canton. Destitué par la Restauration, il fut appelé de nouveau après les journées de juillet aux fonctions de juge de paix, qu'il remplit jusqu'à sa mort.

POUX (FRANÇOIS-JEAN-THIERRY), député de 1831 à 1832, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 4 octobre 1779, mort à une date inconnue, était propriétaire et maire de Montauban. Elu,

le 5 juillet 1831, député du 1^{er} collège du Tarn-et-Garonne (Montauban), par 165 voix (219 votants, 348 inscrits), contre 82 à M. Garrisson, il siégea dans l'opposition constitutionnelle, se prononça contre l'ordre du jour motivé par lequel la Chambre, sur la proposition de M. Ganeron, se déclara « satisfaite » des explications données sur la politique extérieure, protesta contre les ordonnances du 30 novembre 1831 (nomination de 36 nouveaux pairs), et contre la dénomination inconstitutionnelle de « sujets », et, ayant donné sa démission peu de temps après, fut remplacé, le 10 avril 1832, par M. Delia.

POUYER (PIERRE-CHARLES-TOUSSAINT), député de 1834 à 1838, né au Havre (Seine-Inférieure) le 1^{er} novembre 1771, mort à Paris le 19 février 1838, entra dans l'administration en 1830 et fut nommé conseiller d'Etat, puis directeur du personnel au ministère de la Marine. Le 21 juin 1834, il se présenta, concurremment avec M. Vitet, comme candidat à la Chambre des députés, dans le 6^e collège de la Seine-Inférieure (Bolbec), et fut élu par 196 voix (379 votants, 455 inscrits), contre 175 à M. Vitet. Mais l'élection fut annulée par la Chambre, et M. Pouyer échoua, le 13 septembre suivant, contre M. Vitet. Il fut plus heureux dans le 4^e collège du Pas-de-Calais (Boulogne-sur-Mer) le 19 décembre 1836, et fut envoyé au Palais-Bourbon, à la place de M. de Rigny décédé, par 307 voix (324 votants, 748 inscrits). Il appartient à la majorité conservatrice et obtint sa réélection, le 4 novembre 1837, par 377 voix (399 votants, 821 inscrits). Mort en février 1838, il eut pour successeur à la Chambre M. de Lessert.

POUYER-QUERTIER (AUGUSTIN-THOMAS), député de 1837 à 1863, représentant en 1871, ministre, membre du Sénat, né à Ettoutville-en-Caux (Seine-Inférieure) le 2 septembre 1820, eut des commencements difficiles, mais, à force de travail, devint un des principaux manufacturiers de la Seine-Inférieure. Maire de Fleury-sur-Andelle en 1854, membre du conseil général de la Seine-Inférieure, de la chambre de commerce de Rouen, administrateur de la succursale de la Banque de France établie à Rouen, président du comité de secours pour les ouvriers cantonniers, il acquit dans la région une haute situation commerciale et industrielle qui le désigna, le 22 juin 1857, aux suffrages des électeurs de la 1^{re} circonscription de la Seine-Inférieure; élu, avec l'appui du gouvernement impérial, député au Corps législatif, par 9,083 voix (16,746 votants, 31,386 inscrits), contre 5,144 à M. Achille Lemasson, et 2,357 à M. Levavasseur, il prit place dans les rangs de la droite dynastique, dont il partagea les opinions en matière politique. D'autre part, il se fit, à l'encontre des orateurs du gouvernement, le champion des idées protectionnistes; le traité de commerce conclu avec l'Angleterre n'eut pas d'adversaire plus déterminé que lui. M. Poyer-Quertier se fit à cet égard l'interprète des vives réclamations des départements du Nord, et intervint dans toutes les grandes discussions économiques, pour combattre les privilèges des grandes compagnies de chemins de fer, et pour réclamer l'abaissement des tarifs dans l'intérêt du commerce national. Réélu, le 1^{er} juin 1863, par 19,907 voix (23,845 votants, 27,960 inscrits), contre 8,114 à M. Desseaux et 1,766 à M. Levavasseur, il poursuivit, dans la

nouvelle législature, la campagne qu'il avait précédemment entreprise, porta plusieurs fois la parole au nom du commerce français, et se déclara partisan d'une réorganisation de la navigation intérieure, dont les monopoles entravaient l'exercice. Il attaqua avec persistance l'administration du chemin de fer du Midi et les entreprises des frères Péreire, adressa de vifs reproches à l'institution du Crédit foncier (mars 1863), et fut aussi opposé au régime économique établi par l'Empire qu'il s'était toujours montré fidèle à la politique du même gouvernement. Aussi le bénéfice de la candidature officielle lui fut-il retiré, aux élections du 24 mai 1869; il échoua alors avec 11,450 voix contre 11,936 à l'élu de l'opposition, M. Besseaux; puis il se porta candidat dans la 3^e circonscription de Paris, au scrutin complémentaire de novembre suivant; il eut 9,600 voix contre 20,781 à M. Crémieux, de l'opposition démocratique. Il ne perdit pas courage, multiplia les réunions, les meetings, dans l'intérêt des doctrines économiques qu'il représentait, et dut des succès oratoires assez vifs à l'animation familière qui colorait ses discours. Les défenseurs du protectionnisme au Corps législatif, en janvier 1870, à propos des traités de commerce, s'inspirèrent de ses idées et se réclamèrent de son autorité: la même année, un banquet lui fut offert par ses amis. Le 8 février 1871, M. Pouyer-Quertier fut élu représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 16, par 80,287 voix (120,890 votants, 203,718 inscrits). Le 25 du même mois, Thiers lui confia le portefeuille des Finances. C'est en cette qualité qu'il concourut, avec Jules Favre, aux négociations du traité de paix définitif avec l'Allemagne; il se rendit à Francfort, puis à Berlin, et passa pour avoir facilité l'issue des négociations par la bonne humeur inaltérable dont il fit preuve dans ses relations avec l'empereur Guillaume et avec M. de Bismarck. De retour en France, il prépara l'émission de l'emprunt de deux milliards cinq cents millions, dont le succès fut tel, que l'ensemble des souscriptions dépassa huit milliards. Il présenta à l'Assemblée une série d'impôts, concernant les allumettes, le sucre, les tabacs, les postes, le papier timbré, l'enregistrement, les alcools, les licences des débits de boissons, les cartes à jouer, les billards, le thé, le café et les matières premières. De ces diverses mesures, celle qui visait les matières premières fut l'objet de la lutte la plus vive; Thiers y prit une grande part personnelle et n'obtint pas gain de cause, car, sur la proposition de M. Feray, l'Assemblée, le 19 janvier 1872, déclara qu'elle ne reviendrait à l'impôt réclamé par le ministre qu'après avoir épuisé toutes les autres matières imposables. Un autre incident devait, à peu de jours de là, entraîner la démission du ministre; cité comme témoin dans le procès de l'ancien préfet de l'Eure, M. Janvier de la Motte, que le gouvernement avait traduit aux assises de la Seine-Inférieure, M. Pouyer-Quertier chercha à justifier le système des virements et des mandats fictifs; l'opinion publique et l'Assemblée s'émurent, et MM. Dufaure et Casimir Périer, ministres, mirent le chef du pouvoir exécutif en demeure de se séparer de M. Pouyer-Quertier, qui se retira en effet le 6 mars 1872, non sans avoir fait entendre à l'Assemblée sa propre apologie. Il fut alors nommé vice-président du conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. M. Pouyer-Quertier, qui avait voté pour la paix,

pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, prit place au centre droit, s'associa à la coalition qui devait renverser Thiers le 24 mai 1873, combattit le projet déposé en juillet 1872 par M. Casimir Périer, d'un impôt sur les bénéfices nets de la Banque, du commerce et de l'industrie, et ne perdit aucune occasion d'affirmer ses idées économiques. Il soutint le ministère de Broglie, et opina pour le septennat, pour la loi des maires, pour l'état de siège, contre l'amendement Wallon, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. élu sénateur de la Seine-Inférieure, le 30 janvier 1876, par 621 voix (867 votants), il s'assit au centre droit, refusant, malgré les avances qui lui furent faites, de s'inscrire au groupe de l'Appel au peuple, présida (décembre) la commission du budget, et après l'acte du 16 mai 1877, se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés. Toutefois il ne fut pas de ceux qui partagèrent les espérances et les responsabilités de l'entreprise tentée au nom du maréchal de Mac-Mahon par les chefs de la droite, il n'accepta aucun portefeuille, et resta en dehors de la politique militante, se bornant à traiter, toujours dans le sens protectionniste, les questions purement économiques. Infatigable adversaire du libre échange, il attaqua vivement la modification de l'impôt sur les chèques, et en obtint le rejet par le Sénat, (19 septembre 1878). A l'occasion de la discussion qui s'ouvrit ensuite sur le tarif général des douanes, M. Pouyer-Quertier, rapporteur de la commission, commença par provoquer dans les principales villes manufacturières de grands meetings protectionnistes, puis il engagea, avec sa verve accoutumée, la lutte devant la Chambre haute (janvier 1881). Il se prononça contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, opina avec la droite contre les divers ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir, fut réélu sénateur, le 8 janvier 1882, par 527 voix (869 votants), soutint les nouveaux traités de commerce protectionnistes (mars 1882), critiqua (novembre 1883) les nouvelles conventions sur les chemins de fer, et vota contre la réforme judiciaire, contre le rétablissement du divorce, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, contre l'expulsion des princes, contre la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la Haute Cour contre le général Boulanger. Aux élections législatives de 1885, il s'était porté candidat à la Chambre des députés en tête de la liste monarchiste de la Seine-Inférieure; mais il ne réunit que 62,983 voix (149,516 votants). Conseiller général de la Seine-Inférieure pour le canton de Fleury-sur-Andelle, grand officier de la Légion d'honneur (19 octobre 1874). On a de lui: *Meetings agricoles, industriels et maritimes*.

POYA DE L'HERBAY (PIERRE), député en 1789, né à Issoudun (Indre) le 18 octobre 1748, mort à Saint-Florentin (Indre) le 30 août 1834, était, lors de la Révolution, lieutenant particulier au bailliage d'Issoudun. Le 26 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats Généraux par le bailliage du Berry. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité des finances, alla à Paris pour rétablir l'ordre (16 juillet 1789), et vota avec la majorité. Devenu, en l'an III, juge au tribunal de cassation

pour le département de l'Indre, il fut nommé, en l'an VIII, juge au tribunal d'appel de Bourges et, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur.

POYFÉRÉ DE CÈRE (JEAN-MARIE, BARON), député de 1810 à 1815, de 1818 à 1822, et de 1829 à 1831, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 1^{er} juillet 1768, mort à Cère (Landes) le 15 janvier 1858, « fils de noble François Poyféré de Cère (sic), et de dame Marguerite Dupeyrol », fit ses études au collège de Juilly, appartenant ensuite à l'armée, et fut adjoint aux officiers du génie. Puis il se livra à des travaux agricoles et plus particulièrement à l'acclimatation des moutons espagnols appelés mérinos. « Ce fut, dit un biographe, pour étudier les mœurs de ces animaux qu'il entreprit un voyage en Espagne; mais, forcé de prendre la fuite pour échapper à la persécution dirigée contre les Français, il erra longtemps dans les montagnes. Un berger espagnol lui donna l'hospitalité et le ramena sur les frontières de France. » Protégé par l'impératrice Joséphine, il fut placé à la tête d'une bergerie impériale et obtint la direction de la bergerie de Cère. On prétend que, depuis cette époque, Poyféré de Cère prit avec orgueil le titre de « berger de Sa Majesté Impériale », et qu'il signa ainsi la plupart de ses lettres. Maire de Mont-de-Marsan, membre et président du conseil général des Landes, il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, député des Landes au Corps législatif, où il siégea jusqu'à la fin du règne. En 1811, il donna son adhésion à la chute de Napoléon. Créé baron le 24 février 1815, il fut, la même année (22 août), envoyé par le grand collège des Landes à la Chambre des députés, avec 87 voix (150 votants, 224 inscrits). Il appartint, dans la Chambre le trouvable, à la minorité ministérielle. Réélu député, le 4 octobre 1816, par 81 voix (116 votants, 203 inscrits), il prit place au centre, appuya le gouvernement, et fut nommé, le 4 juin 1817, préfet des Deux-Sèvres. A la Chambre, il parla principalement sur les questions économiques et industrielles. A propos du projet de loi sur les laines, « Je suis, dit-il, un des hommes qui ont été le plus à même de manier des mérinos. » Il se mêla à la discussion des douanes, à celle du budget, et critiqua le cadastre. Il obtint encore sa réélection, le 20 octobre 1818, par 196 voix (336 votants, 671 inscrits). Le 17 mars 1819, on remarqua sa sortie extrêmement vive contre les journalistes, qu'il proposa d'exclure des couloirs de l'Assemblée. « Le président s'empressa, écrit un biographe, de faire droit à la requête, et les écrivains furent relégués dans une tribune où ils n'entendaient pas le législateur; mais pendant plus de trente jours les gazettes s'accordèrent à *tympatiser* M. le préfet des Deux-Sèvres; il n'est pas de qualification plaisante que la galeté de ses ennemis ne lui donna. » M. Poyféré de Cère vota pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Sorti de la Chambre en 1822, il fut nommé, en 1825, maître des requêtes au conseil d'Etat, se représenta, le 22 décembre 1828, dans le 1^{er} arrondissement des Landes (Mont-de-Marsan), en remplacement de M. du Lyon décédé, et échoua avec 100 voix contre 146 à l'élu, M. Lamarque. Il fut plus heureux le 26 mars 1829 : le grand collège des Landes le réélut député par 50 voix (97 votants, 131 inscrits), contre 46 au baron d'Olee. Il combattit la politique du cabinet Polignac, et fut des 221. Réélu, le 3 juillet 1830, par 62 voix (121

votants, 130 inscrits), contre 59 à M. d'Haussez, il se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, conserva ses fonctions de maître des requêtes au conseil d'Etat, obtint le renouvellement de son mandat, le 28 octobre 1830, par 143 voix (119 votants, 563 inscrits), et siégea seulement jusqu'en 1831 : le 5 juillet de cette année, il échoua, en effet, dans le 1^{er} collège des Landes (Mont-de-Marsan), avec 87 voix contre 128 à l'élu, M. Laurence. Officier de la Légion d'honneur.

POZZO DI BORGIO (CHARLES-ANDRÉ, COMTE), député en 1791, né à Alata (Corse) le 8 mars 1761, mort à Paris le 15 février 1842, d'une vieille famille noble de l'île, mais sans fortune, commença ses études sous la direction d'un récollet, le P. Antonio de Grossetto, les acheva à l'Université de Pise, revint en Corse où il se lia avec Napoléon et Joseph Bonaparte, puis avec Paoli qui, après un exil de vingt ans, venait d'être acclamé général de la garde civique (1790). La famille Bonaparte fut blessée de cette préférence, et la lutte qui éclata plus tard entre l'empereur et Pozzo di Borgo trouva à son origine. Lorsque l'Assemblée constituante eut décrété (30 novembre 1789), sur la demande de Saliceti et de Mirabeau, que la Corse serait régie par les mêmes lois que le reste du territoire français, Pozzo fut chargé d'aller remercier l'Assemblée au nom de ses compatriotes, qui l'accueillirent peu après (19 septembre 1792) député à l'Assemblée législative, le 3^e sur 6, par 223 voix (378 votants). Il appartint au comité diplomatique, et fit, le 16 juillet 1791, un remarquable discours pour engager le roi à repousser par la force des armes tout ennemi de la nation française. Partisan très modéré des idées nouvelles, Pozzo voulait l'alliance de la monarchie héréditaire et des libertés constitutionnelles. Il se tint en relations fréquentes avec Louis XVI, ainsi que le prouva plus tard son compatriote Aréna chargé, après le 10 août, de dépouiller les papiers trouvés aux Tuileries. Dénoncé comme suspect, il dut se réfugier en Corse, où la confiance de ses compatriotes l'appela, en 1793, avec Paoli, à partager la responsabilité des affaires. Tandis que la Corse était soumise à un gouvernement mixte, moitié national, moitié anglais, Pozzo occupa les fonctions de secrétaire d'Etat et de président du conseil d'Etat. Il se montra administrateur habile; mais les vives faveurs au gouvernement républicain de la France se révoltèrent contre lui, et cette humilité Publique de renoncer aux fonctions dont il était investi. La domination anglaise renversée (octobre 1796), les biens de Pozzo furent confisqués, son nom fut inscrit sur la liste des émigrés, et lui-même dut s'enfuir en Angleterre. En 1798, il se rendit à Vienne, et prit part à toutes les intrigues politiques qui s'y nouèrent; il entra ensuite, au service de la Russie et se consacra dès lors à la diplomatie, qui convenait à la pénétration de son esprit et à la souplesse de son caractère. Il s'efforça de faire entrer l'empereur Alexandre dans une ligue qui avait pour but l'indépendance de la Suisse, la restitution de ses états de terre ferme au roi de Sardaigne, et la constitution, en faveur du prince d'Orange, d'un royaume composé de la Belgique et de la Hollande. Le cabinet de Vienne adhéra à cette idée de coalition, dont la journée d'Austerlitz vint empêcher la conclusion. Pozzo paya d'ailleurs de sa personne sur le champ de la bataille et fut nommé colonel. De retour en Autri-

che après l'entrevue de Tilsitt, il y fut poursuivi par Napoléon qui réclama vainement son extradition; mais Pozzo jugea prudent de se rendre à Malte, et de là en Angleterre. Chargé par le cabinet anglais de renouer des négociations avec celui de Saint-Petersbourg, l'infatigable diplomate décida Alexandre à frapper d'une prohibition certaines productions françaises, il lui conseilla aussi de gagner Moreau, et de tâcher de séduire Murat, Eugène Beauharnais et Bonaud, qu'il accompagna lui-même aux batailles de Dresde et de Leipzig. Au congrès de Francfort-sur-le-Mein convoqué par l'empereur de Russie, Pozzo di Borgo joua le premier rôle; il rédigea cette déclaration fameuse qui promettait à la France la liberté avec la paix, et dont Napoléon refusa d'adopter les bases. L'empereur renversé, Pozzo di Borgo invoqua, a-t-on dit, en faveur de son ancienne patrie, l'exécution des engagements contenus dans la déclaration de Francfort; après la déchéance de Napoléon, il fut chargé par les souverains d'aller complimenter en Angleterre Louis XVIII, quo le Sénat venait d'appeler au trône. Pendant les Cent-Jours, il se rendit à Gand; en 1815, il fut encore admis dans les conseils des alliés. En 1818, il prit part au congrès d'Alex-la-Chapelle, et il obtint pour la France (1820) un notable allègement aux exigences pécuniaires des envahisseurs; il fut secondé, dans ses démarches, par le duc de Richelieu, avec qui il était intimement lié. Très bien en cour sous Louis XVIII, Pozzo di Borgo fut tenu en moindre estime par Charles X. Il ne s'associa point aux opinions et aux actes des *ultras*, déconseilla les mesures qui aboutirent aux Journées de juillet, se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, et mit en œuvre toutes les ressources de son esprit pour éviter entre la Russie et la France une rupture diplomatique. Ambassadeur de Russie en France, il échangea ensuite ce poste contre celui d'ambassadeur à Londres, où il représenta l'empereur Nicolas jusqu'en 1839; il demanda alors sa retraite, et vint passer les dernières années de sa vie à Paris, où il mourut en 1842. La sœur de Pozzo di Borgo fut mère de MM. Louis et Charles Blanc.

PRACONTAL (LÉONOR-ANNE-GABRIEL, MARQUIS DE), député de 1815 à 1819 et de 1820 à 1827, né à Paris le 1^{er} juin 1773, mort à Paris le 21 février 1838, fils de Léonor-Claude de Pracontal, et de Claude-Gabrielle Depertuis, suivit la carrière des armes. Il avait le grade de colonel des gendarmes de la garde ordinaire du roi, lorsqu'il fut, le 22 août 1815, élu député de la Nièvre, au grand collège, par 97 voix (162 votants, 240 inscrits). Il vota avec la majorité de la Chambre introuvable. Réélu, le 4 octobre 1816, avec 99 voix (123 votants, 227 inscrits), il continua d'opiner dans le sens de la droite royaliste jusqu'en 1819, cessa momentanément, à cette date, de faire partie de la Chambre, et y reparut le 13 novembre 1820, toujours comme député de la Nièvre, élu par 91 voix (144 votants, 175 inscrits). Il appartint à la majorité qui soutint le ministère Villèle, et obtint sa réélection, le 17 avril 1823, par 62 voix (97 votants, 169 inscrits), contre 22 au général Clément, puis, le 6 mars 1824, par 70 voix (114 votants, 163 inscrits). Il quitta le parlement aux élections de 1827.

PRADAL (VICTOR-GABRIEL), député de 1880 à 1885, membre du Sénat, né à Aubenas (Ardèche) le 23 mars 1811, se fit inscrire au

barreau de Privas. Conseiller général du canton de Chomérac, il fut élu, le 10 octobre 1880, député de la 2^e circonscription de Privas, par 9,072 voix (10,097 votants, 21,476 inscrits), contre 421 à M. Jules Roche, et 289 à M. Bonnaud; il remplaçait M. Glizal décédé. Il s'inscrivit à l'Union républicaine, s'associa aux votes de ce groupe en faveur de la politique opportuniste, et obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 7,539 voix (13,411 votants, 21,792 inscrits), contre 2,875 à M. Bonnaud radical, 1,781 à M. de Lafarge et 795 à M. Doydier. Il soutint les ministères Gambetta et Jules Ferry, appuya de son suffrage l'expédition du Tonkin, se prononça contre la séparation de l'Église et de l'État, et quitta le palais Bourbon pour le Luxembourg, s'étant fait élire sénateur de l'Ardèche, le 6 janvier 1885, par 659 voix (822 votants). Membre de la majorité gouvernementale, il suivit au Sénat la même ligne politique qu'à la Chambre, fut élu secrétaire le 10 janvier 1885, et vota pour l'expulsion des princes, pour les divers ministères de la législature, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

PRADET-BALADE (JACQUES-HYACINTHE-THÉODORE), député de 1881 à 1885, né à Albiaco-Mongelos (Hautes-Pyrénées) le 30 octobre 1827, mort à Pau (Hautes-Pyrénées) le 13 septembre 1885, fut, en 1848, secrétaire de la sous-préfecture de Mauléon qu'occupait son oncle M. Schilt. Il fit ensuite son droit, prêta le serment d'avocat à Pau le 31 janvier 1853, puis prit place au barreau de Paris le 3 novembre 1857. Juge suppléant le 17 mars 1860, il retourna dans son pays natal, fut nommé sous-préfet de Mauléon après le 4 septembre 1870, mais ne conserva ces fonctions que peu de temps et se consacra tout entier à sa charge d'avocat à Saint-Palais. Élu, le 21 août 1881, député de l'arrondissement de Mauléon par 5,982 voix (11,719 votants, 14,892 inscrits), contre 5,695 à M. Harispe, bonapartiste, il prit place à la gauche républicaine et soutint la politique des ministères républicains. Il mourut quelques jours après la clôture de la législature.

PRADIÉ (PIERRE), représentant en 1848, en 1849 et en 1871, né à Mareillac (Aveyron) le 19 mai 1816, fils d'un notaire, étudia le droit, se fit inscrire au barreau de Rodez en 1836, succéda à son père dans sa charge de notaire, et s'occupa activement de politique. Démocrate de Pécole néo-catholique qui reconnaissait pour chef Buchez, il avait publié un écrit philosophique intitulé *Essai sur l'étre divin*, lorsqu'il se présenta, au lendemain de la révolution de 1848, comme candidat républicain modéré et catholique, à l'Assemblée constituante dans le département de l'Aveyron. Grâce à l'appui du clergé, il fut élu, le 6e sur 10, par 36,376 voix (90,119 votants, 105,448 inscrits). Membre et secrétaire du comité des cultes, M. Pradié prit place au centre et vota, généralement avec la gauche, contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Causidière (il s'abstint dans le scrutin relatif à Louis Blanc, ne trouvant pas les charges suffisantes), contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Deville portant suppression du remplacement militaire, contre le droit au tra-

vail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs (aux autres scrutins il est porté absent par congé). Réélu, le 13 mai 1849, représentant de l'Aveyron à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 33,805 voix (79,650 votants, 112,514 inscrits), il combattit la politique de l'Élysée dans les rangs de la minorité démocratique, vota et protesta contre la loi restrictive du suffrage universel, et présenta une proposition qui fit quelque bruit, et qui avait trait à la responsabilité du président et de ses ministres; cette proposition fut inscrite à l'ordre du jour peu de temps avant le coup d'Etat du 2 décembre, qui rendit M. Pradié à la vie privée. Il s'occupa, pendant toute la durée de l'Empire, de travaux de philosophie religieuse: le *Philosophe* (1858), la *Liberté* (1861) et le *Monde nouveau* (1863), la *Liberté politique et religieuse* (1864), etc. Il reparut sur la scène parlementaire le 8 février 1871, comme représentant de l'Aveyron à l'Assemblée nationale, élu, le 8^e et dernier, par 53,307 voix (65,273 votants, 118,224 inscrits). Converti à la monarchie, il prit place au centre droit, appuya la proposition de déchéance de l'Empire, présenta divers projets de loi intéressant la religion et le clergé, les développa dans une série de brochures intitulées: *Notes à mes collègues*, et se prononça: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, la loi des maires, le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Pradié se représenta, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Rodez, n'obtint que 1,681 voix au premier tour, et se retira de la lutte. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

PRADIER (JEAN-BAPTISTE-MARTIAL), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Pierre (île de France) le 14 décembre 1776, mort à une date inconnue, était commissaire du Directeur exécutif près l'administration centrale du département de Jemmapes, lorsque ce département l'envoya (23 germinal an VII) siéger au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y fit peu remarquer, et quitta l'assemblée l'année d'après.

PRADON (CHRISTOPHE-FÉLIX-ALPHONSE), député de 1881 à 1889, né à Lempdes (Haute-Loire) le 31 mai 1847, se fit recevoir avocat, et devint rédacteur en chef du *Courrier de l'Ain*, journal républicain modéré. Après les élections législatives du 14 octobre 1877, il entra dans l'administration comme sous-préfet de Gex (novembre 1877), puis passa sous-préfet de Salut-Claude (1878), et sous-chef du personnel au ministère de l'Intérieur (mars 1881). Aux élections du 21 août 1881, il se porta candidat radical dans l'arrondissement de Gex et, après avoir réuni 2,555 voix au premier tour, il l'emporta, au scrutin de ballottage, avec 2,875 voix contre 2,445 à M. Groscurin, député sortant. M. Pradon siégea à la gauche radicale et à l'Union républicaine, appuya les cabinets Gambetta et Ferry, et soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement. Le 4 octobre 1885, porté sur la liste républicaine de l'Ain, il fut élu député de ce département, le 3^e sur 6, par 43,620 voix (76,043 votants, 103,649 inscrits). Il vota l'expulsion des princes, et dans la dernière

session, s'abstint sur le scrutin d'arrondissement, sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et se prononça pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

PRADT (DOMINIQUE-GEORGES-FRÉDÉRIC DUFOUR DE), député en 1789, et de 1827 à 1828, né à Allanche (Cantal) le 23 avril 1759, mort à Paris le 18 mars 1837, entra dans les ordres, et devint grand vicaire de son parent, le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Très apprécié dans la société aristocratique, l'abbé de Pradt fut élu, le 23 mars 1789, député du clergé du bailliage de Caux aux États-Généraux. Il se montra opposé à la réunion de son ordre et siégea dans la Constituante parmi les députés les plus hostiles au nouvel ordre de choses. Evitant de paraître à la tribune de l'Assemblée, il lança fréquemment de sa place, à l'appui des discours de Maury et de Cazalès, de véhémentes interruptions ou d'amers sarcasmes. Il signa les diverses protestations de la minorité; puis, pressentant les dangers personnels que son attitude pouvait lui faire courir, il se hâta d'émigrer à la fin de la session, et de s'établir à Hambourg. En 1793, il publia dans cette ville, sous le voile de l'anonyme, un premier ouvrage intitulé: *Antidote au Congrès de Rastadt*, où le gouvernement républicain de la France était violemment pris à partie ainsi que les puissances qui traitaient avec lui. L'*Antidote* fut peu lu et ne produisit qu'un médiocre effet en France, mais il eut plusieurs éditions en Allemagne. Deux ans plus tard, l'auteur fit paraître, toujours sans y attacher son nom, une brochure intitulée: *La Prusse et la neutralité*. Le système politique de cette puissance était fortement blâmé par l'abbé de Pradt, qui conseillait à tous les monarques de l'Europe de former contre la République française une nouvelle et définitive coalition. Cependant, après le coup d'Etat du 18 brumaire, il exprima le désir de rentrer en France; par l'entremise de son parent, le général Duroc, depuis maréchal du palais de Napoléon, l'abbé de Pradt obtint l'autorisation de revenir à Paris et fut présenté au premier Consul. La conversation spirituelle et animée de l'abbé, des éloges adroits et l'apparence d'un entier dévouement, dont, d'ailleurs, le général Duroc se portait garant, séduisirent Bonaparte qui nomma d'abord l'abbé de Pradt son premier aumônier et qui le combla ensuite de faveurs. Après avoir assisté au couronnement de l'empereur en décembre 1804, l'abbé de Pradt reçut le titre de baron, avec une gratification de 40,000 francs, fut élevé au siège épiscopal de Poitiers (24 frimaire an XII), et sacré par le pape Pie VII en personne, le 2 février 1805. Le nouvel évêque n'en resta pas moins attaché à Napoléon en qualité de premier aumônier; il se plaisait alors à dire à ceux qui le félicitaient sur sa faveur et ses dignités, qu'il était en effet devenu « l'aumônier du dieu Mars ». Il accompagna l'empereur à Milan, lorsque celui-ci se fit couronner roi d'Italie, et officia pontificalement à cette cérémonie. En 1808, il l'accompagna encore à Bayonne, et se trouva chargé de négociations délicates avec les ministres espagnols. Le dernier résultat de ces conférences, en privant momentanément une branche de la maison de Bourbon du trône d'Espagne, « dut, écrit non